



Office Notarial certifié  
pour l'ensemble de ses activités

# OFFICE NOTARIAL DE TRELAZE

Christophe ROY - Vincent DELAFOND - Guislaine BELLION-LOUBOUTIN

Successeurs de Mes DOUILLARD, GUILBAUD, SALAÛN, LEBLANC, LE MEUT et MATHIS

220, avenue Pierre Mendès-France - BP 20025 - 49801 TRELAZE CEDEX

Tél : 02 41 330 330

Fax : 02 41 330 339

E-Mail : [lemeut-roy-mathis@notaires.fr](mailto:lemeut-roy-mathis@notaires.fr)

Service Immobilier :

02 41 330 333

06 23 33 73 13

06 34 06 37 75

## LA LISTE DES PIÈCES NÉCESSAIRES À LA RÉDACTION D'UN AVANT-CONTRAT RELATIF À UN APPARTEMENT

Veuillez trouver ci-dessous la liste des documents à nous transmettre. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au :

Tel : 02.41.330.330

Email : [rdb.trelaze@notaires.fr](mailto:rdb.trelaze@notaires.fr)

- le titre de propriété
- les diagnostics (amiante, plomb, électricité, gaz, termites, mères, DPE, loi carrez ERP)
- le prix
- le dernier appel de fonds avec l'identifiant et le mot de passe permettant d'accéder à l'extranet du syndic
- le pré état-daté délivré par le syndic
- le carnet d'entretien
- le plan des lots vendus
- les procès-verbaux d'assemblée générale des copropriétaires des trois dernières années
- la dernière taxe foncière
- le règlement de copropriété et le(s) modificatif(s) le cas échéant
- le montant de l'indemnité d'immobilisation versé par l'acquéreur lors de la régularisation du compromis de vente
- le livret de famille, les cartes d'identité et une copie du contrat de mariage (pour les vendeurs et les acquéreurs)
- la liste des travaux effectués

Dans l'hypothèse où l'appartement serait loué :

- le bail,
- le loyer actuel
- le montant du dépôt de garantie
- les trois dernières quittances de loyer

Si le locataire a donné congé : le courrier du locataire donnant congé, la copie de l'état des lieux de sortie ainsi que la copie du bail

Si vous avez délivré un congé pour vendre : l'exploit d'huissier

Dans l'hypothèse où il n'y aurait pas de syndic, je vous demanderai de bien vouloir me faire parvenir l'assurance des parties communes.

**Etant ici précisé que cette liste est non exhaustive et peut être complétée à la réception des pièces susvisées.**



BUREAUX OUVERTS de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 - Parkings - FERME LE SAMEDI APRES-MIDI

Société à Responsabilité Limitée Titulaire d'un Office Notarial

Membre d'une association agréée. "Règlement des frais et honoraires par chèques ou virement aux comptes courants de l'Etude"